

Riches, pauvres et classes moyennes : comment se situer ?

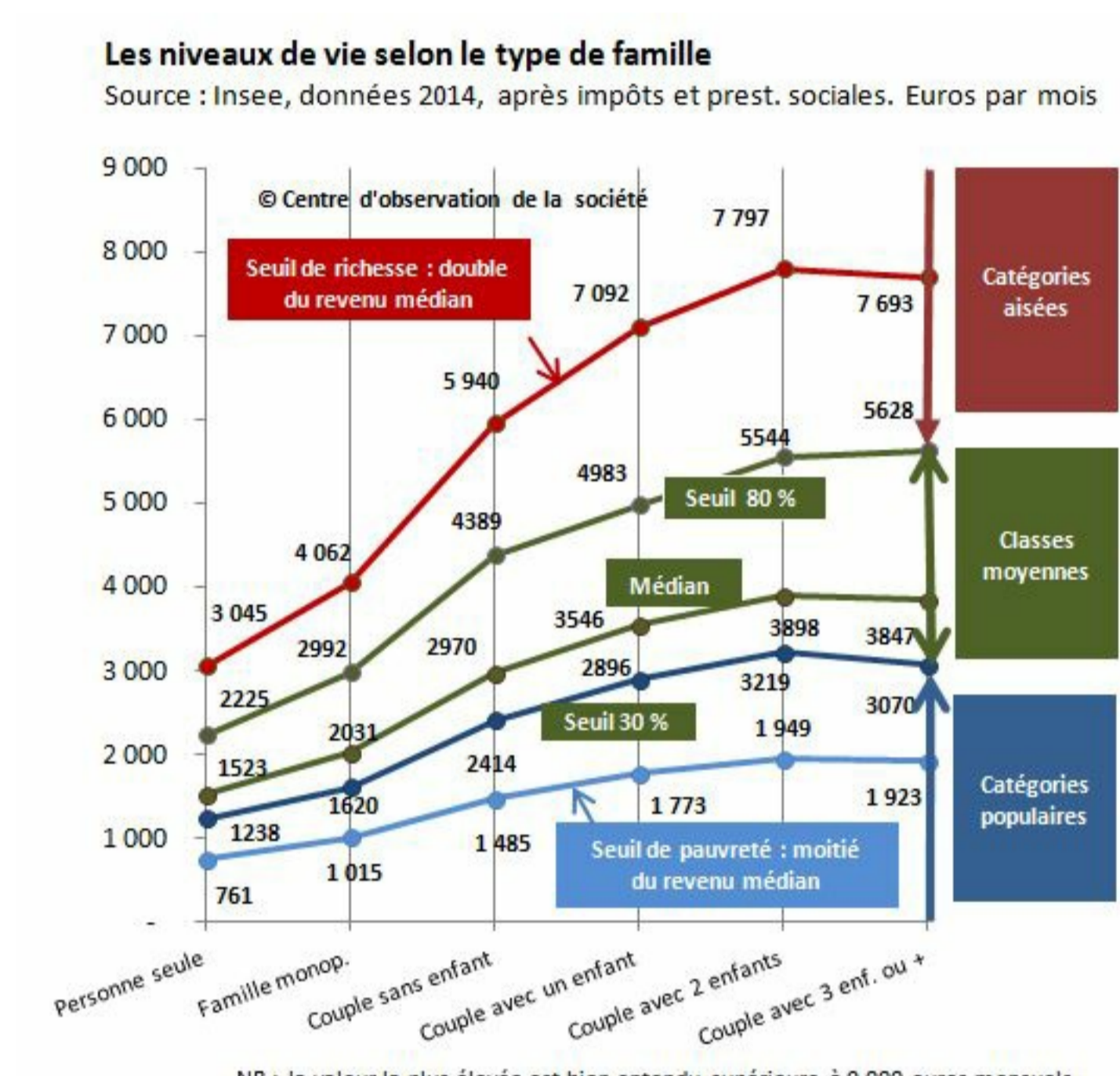
20 octobre 2016 - Quels sont les seuils de pauvreté, de richesse et le niveau de vie des classes moyennes en France ? L'Observatoire des inégalités publie les toutes dernières données pour mieux se situer.

A partir de quel niveau de vie est-on riche ou pauvre, appartient-on aux classes "populaires", "moyennes" ou "aisées" ? Pour fixer des seuils, nous avons adopté la définition du Crédoc qui considère comme appartenant aux classes moyennes les personnes situées au-dessus des 30 % les plus pauvres et en-dessous des 20 % les plus riches. Nous fixons le seuil de pauvreté à la moitié du revenu disponible médian (après impôts et prestations sociales) et le seuil de richesse au double [1].

Si on utilise les définitions précédentes, le seuil de pauvreté vaut 761 euros mensuels (données 2014) pour une personne seule [2], 1 485 euros pour un couple sans enfant et 1 949 euros pour un couple avec deux enfants. Les catégories populaires (à ne pas confondre avec les personnes pauvres comme c'est parfois le cas) rassemblent tous ceux qui touchent moins de 1 238 euros pour une personne, 2 414 euros pour un couple sans enfant et 3 219 euros pour un couple avec deux enfants. Les classes moyennes s'étendent de 1 238 à 2 225 euros pour une personne seule, de 2 414 à 4 389 euros pour un couple sans enfant et de 3 219 à 5 544 euros pour un couple avec deux enfants. Au-dessus de ces niveaux se situent les catégories aisées. Si l'on fixe le seuil de richesse au niveau du double du revenu médian, on devient riche à partir de 3 045 euros pour une personne seule, 5 940 euros pour un couple et 7 797 euros pour une famille avec deux enfants.

Ces limites sont discutables. Notre seuil de pauvreté est bas : le plus souvent, c'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian qui est utilisé, non celui à 50 %. Notre définition des catégories populaires est restrictive. D'un point de vue sociologique, ces catégories comprennent l'ensemble des employés et ouvriers, qui représentent la moitié des actifs. Nos catégories « aisées » rassemblent des ménages aux revenus très inégaux, des cadres supérieurs aux PDG de multinationales. Enfin, les données de l'Insee ne prennent en compte ni le niveau de patrimoine détenu, ni le coût du logement [3] ou des transports, qui réduisent les niveaux de vie et dépendent des territoires où l'on vit.

Le premier intérêt de ces délimitations de niveaux de vie est d'éviter de mélanger des revenus par personne ou selon le type de ménage. Connaître le niveau de vie médian d'une personne n'est pas très parlant pour la plupart des ménages qui raisonnent globalement. Elles permettent ensuite de dresser des contours des différentes catégories de revenus (populaires, moyennes, aisées), certes approximatifs et critiquables, mais qui donnent des ordres de grandeurs. Elles fixent enfin un seuil de richesse, le grand absent du débat public.



De quels revenus parle-t-on ?

Les données les plus proches de ce que l'on peut vraiment dépenser sont fournies par l'Insee, via les déclarations d'impôts. On y trouve toutes sortes de revenus : les salaires, mais aussi les revenus du patrimoine ou des indépendants par exemple [4]. L'institut en retire les impôts directs (sur le revenu et impôts locaux) puis y ajoute les prestations sociales (comme les allocations logement). On mesure alors des revenus dits « disponibles ».

Il faut tenir compte de la composition des ménages : personnes seules, familles monoparentales, couples sans enfants, etc. [5] Le plus souvent, on utilise pour cela des systèmes de parts fictives (dites "unités de consommation") qui permettent de comparer les ménages entre eux. Mais alors, les revenus ne correspondent pas à la réalité des ressources réellement perçues, que nous publions ici.

Cet article est repris du [Centre d'observation de la société](#).

Photo / © [elavuk81 - Fotolia.com](#)

Notes

[1] Une définition qui vaut celle du seuil de pauvreté. Voir « Qui est riche en France ? », Louis Maurin, *Alternatives Économiques* n°153, novembre 1997.

[2] Il ne faut pas confondre ce chiffre avec le seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian, pour "l'équivalent d'une personne seule", qui est un calcul théorique. Ici il s'agit de ce que touchent vraiment les personnes seules. Voir [ici](#) pour en savoir plus.

[3] Très difficile à intégrer dans la mesure où il faudrait savoir si la localisation du logement est subie ou choisie.

[4] Ce qui n'est pas déclaré échappe par définition au calcul.

[5] On pourrait encore affiner, par exemple en tenant compte du nombre d'enfants de chaque famille monoparentale.

Date de rédaction le 7 avril 2014

© Tous droits réservés - Observatoire des inégalités - ([voir les modalités des droits de reproduction](#))

Soutenir l'Observatoire des inégalités

